

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 774****23 juillet 2003****SOMMAIRE**

<b>ABC, Africa Business Center S.A., Luxembourg ..</b>	<b>37111</b>	<b>Marcenaire S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37135</b>
<b>Altinvest S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37129</b>	<b>Marlena S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37131</b>
<b>Andel Service S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37145</b>	<b>Matériaux d'Autrefois S.A., Bertrange .....</b>	<b>37115</b>
<b>Arkley Capital, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37122</b>	<b>Montinvest International S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37128</b>
<b>Armatures S.A., Pontpierre .....</b>	<b>37114</b>	<b>MSA Soparfi, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37106</b>
<b>Baldor Invest S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37135</b>	<b>New Zealand Properties S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37132</b>
<b>Bangala Real Invest S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37132</b>	<b>Open Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37151</b>
<b>BE4, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37126</b>	<b>Pinta Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37139</b>
<b>Beverage Industrial Private Label S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37137</b>	<b>Plateau de Pierre Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37139</b>
<b>Birke S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37138</b>	<b>ProLogis France XXXVII, S.à r.l., Luxembourg ..</b>	<b>37144</b>
<b>Braci Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37138</b>	<b>ProLogis Poland XVII, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37152</b>
<b>Briboislux, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37128</b>	<b>Publiphone S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37133</b>
<b>Chelsea Invest Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37136</b>	<b>Quatro International S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37141</b>
<b>CM Ventures, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37114</b>	<b>Quimex International S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37129</b>
<b>CM Ventures, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37114</b>	<b>Rivka S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37146</b>
<b>Compagnie Internationale d'Outremer "Interoutremer" S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37143</b>	<b>Saxi Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37139</b>
<b>Contape S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37118</b>	<b>Sind International S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37117</b>
<b>Contape S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37120</b>	<b>Société Financière du Richemond S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37144</b>
<b>Décogest S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37152</b>	<b>Société Financière UCB Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37126</b>
<b>Delta Albatros S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37138</b>	<b>Socom Participation S.A., Foetz .....</b>	<b>37143</b>
<b>Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg .....</b>	<b>37128</b>	<b>Socom S.A., Foetz .....</b>	<b>37139</b>
<b>Drivam Participations S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37132</b>	<b>Soror Invest Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37137</b>
<b>Europartners Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37130</b>	<b>Stelth Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37131</b>
<b>Externalis S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37120</b>	<b>Swiss Life Asset Management S.A., Strassen .....</b>	<b>37144</b>
<b>Faune Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37135</b>	<b>Swiss Life Asset Management S.A., Strassen .....</b>	<b>37144</b>
<b>Fidufisc S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37106</b>	<b>Teamworks Europe S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37130</b>
<b>Finet Holding, S.à r.l., Luxembourg .....</b>	<b>37110</b>	<b>Teamworks Europe S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37130</b>
<b>Formengroup Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37129</b>	<b>Tecal S.A., Kayl .....</b>	<b>37134</b>
<b>GDCI-RIEU S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37151</b>	<b>Texhol S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37129</b>
<b>Giemme S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37140</b>	<b>Ting Capital S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37137</b>
<b>Ginge-Kerr Luxembourg S.A., Howald .....</b>	<b>37138</b>	<b>TL Holdings S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37126</b>
<b>Group 4 S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37137</b>	<b>Univex Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37127</b>
<b>Hunter Investment S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37133</b>	<b>Univex Holding S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37128</b>
<b>Immolife S.A., Bascharage .....</b>	<b>37136</b>	<b>Uzes S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37135</b>
<b>Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37142</b>	<b>Val Participations S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37142</b>
<b>International Consultant &amp; Insurance S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37132</b>	<b>Valamoun S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37136</b>
<b>(La) Jasso S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37134</b>	<b>Vencap Foundation S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37132</b>
<b>Katai Investment S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37110</b>	<b>Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37140</b>
<b>KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg .....</b>	<b>37145</b>	<b>Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37141</b>
<b>Leya S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37133</b>	<b>WD International S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37133</b>
		<b>William Finance S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37111</b>
		<b>Willshall S.A., Luxembourg .....</b>	<b>37141</b>
		<b>Zanetti S.A.H., Luxembourg .....</b>	<b>37136</b>

**FIDUFISC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 73.560.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2003.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(034900.3A/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**MSA SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 94.246.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of June.  
Before Us, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, and Mr Patrice Cultrera, accountant, both with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting as attorneys-in-fact «A» and «B» entitled to jointly commit the Company.

Such appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of MSA SOPARFI, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partner(s), or in case of transfer within the same municipality, by the decision of the manager(s).

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of one twenty-five (25.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in conformity with article 189 of the law of August 10, 1915, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the manager(s).

### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been entirely subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2003.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand two hundred and fifty (1,250) euros.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an undetermined period:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, et Monsieur Patrice Cultrera, comptable, tous les deux avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en tant que représentants «A» et «B» avec pouvoir d'engager la Société conjointement.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de MSA SOPARFI, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés ou en cas de transfert au sein d'une même commune, par décision du ou des gérants.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature de toute personne dûment désignée à cet effet par le ou les gérants.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Chamielec, P. Cultrera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 45, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(037341.3/230/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**FINET HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 76.163.

Les gérants ont décidé de transférer en date du 28 mai 2003 avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034902.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**KATAI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.809.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FIDIREV SOCIETA FIDUCIARIA S.r.L., ayant son siège social à Via Fumagalli 10, 20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 26 juin 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme KATAI INVESTMENT S.A., R. C. B. numéro 74.809, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 474 du 5 juillet 2000;

- La société a actuellement un capital de cent quatre-vingt-mille euros (EUR 180.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société KATAI INVESTMENT S.A.;

- Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000,-), avec émission correspondante de deux mille trois cent cinquante (2.350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Les deux mille trois cent cinquante (2.350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été intégralement souscrites par la comparante, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société KATAI INVESTMENT S.A., d'un montant total de deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 27 juin 2003 par la société AACO, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société KATAI INVESTMENT S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société KATAI INVESTMENT S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique reprend à son compte tous les actifs de la société KATAI INVESTMENT S.A., comprenant notamment quatre mille (4.000) actions représentatives de 33,30% du capital social de la société LINK TRADING CO. SpA, ayant son siège social à Molo Ponte Morosini, 41 - 16126, Genova, Italie, incluant l'éventuelle prime d'émission déjà payée sur les mêmes actions pour une valeur comptable d'un montant de EUR 413.165,52 de même qu'une créance d'un montant de EUR 616.000,- plus les intérêts au 30 juin 2003 s'élevant à EUR 8.866,52 détenue par la société KATAI INVESTMENT S.A. sur la société LINK TRADING CO. SpA, prénommée, étant entendu que le transfert de ces deux actifs se fera à leur valeur comptable telle que reprise dans les états financiers de la société KATAI INVESTMENT S.A.;

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 30 juin 2003;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire huit certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société KATAI INVESTMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, vol. 18CS, fol. 8, case 8. – Reçu 2.350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(034917.3A/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### **WILLIAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.430.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(034874.3A/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### **ABC, AFRICA BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.269.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Kassa-Kassa Bokomba, commerçant, demeurant à Strassen.
- 2.- Madame Tshingombe Mpaka, épouse Bokomba, sans état particulier, demeurant à Strassen.
- 3.- Mademoiselle Ezenga Bokomba, enfant mineure, demeurant à Strassen.
- 4.- Mademoiselle Nita Bokomba, enfant mineure, demeurant à Strassen.
- 5.- Mademoiselle Nkumu Longange Bokomba, enfant mineure, demeurant à Strassen.
- 6.- Mademoiselle Mpea Nsongo Bokomba, enfant mineure, demeurant à Strassen.

Les comparantes sub 3.- à 6.- sont toutes représentées par leurs représentants légaux, savoir leurs père et mère, les comparants sub 1.- et 2.-.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ABC, AFRICA BUSINESS CENTER S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle restera luxembourgeoise, nonobstant ce transfert provisoire de siège.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage, de produits agricoles, horticoles et viticoles, de matériel et d'équipements pour imprimeries, le commerce de matières premières (ferro-alliages), de produits réfractaires, minerais, pierres précieuses et pierres ornementales), le commerce d'équipements de bureau et d'ordinateurs.

La société a en outre pour objet l'activité d'agence commerciale (import et export de tous produits).

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association avec d'autres sociétés.

#### Capital- actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

**Art. 6.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Administration

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

**Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

#### Surveillance

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### Assemblée Générale

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dixième jour du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Dispositions Générales

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- M. Kassa-Kassa Bokomba . . . . .	90
2.- Mme Tshingombe Mpaka . . . . .	2
3.- Mlle Ezenga Bokomba . . . . .	2
4.- Mlle Nita Bokomba . . . . .	2
5.- Mlle Nkumu Longange Bokomba . . . . .	2
6.- Mlle Mpea Nsongo Bokomba . . . . .	2
Total: cent actions . . . . .	<u>100</u>

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en numéraire, à concurrence de 65%, de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide que le nombre des administrateurs est fixé à trois, et nomme comme administrateurs pour une période de six ans:

- 1.- Monsieur Kassa-Kassa Bokomba, prénommé.
- 2.- Madame Tshingombe Mpaka, prénommée.
- 3.- BK GESTION CONSEIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.934.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un, et nomme à cette fonction pour une période de six ans:

Monsieur Richard Turner, né à Bloemfontein (Afrique du Sud), le 10 décembre 1939, demeurant à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

#### *Troisième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Aussitôt, le Conseil d'Administration s'est réuni et a décidé à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Kassa-Kassa Bokomba, prénommé, lequel pourra engager la société par sa seule signature et l'a nommé Président du Conseil d'Administration.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K.-K. Bokomba, T. Mpaka, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 18CS, fol. 5, case 10. – Reçu 155 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

J. Elvinger.

(037215.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**ARMATURES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schiffflange.  
R. C. Luxembourg B 8.775.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mai 2003 que les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat:

- Monsieur José Dahm, Président du Conseil d'Administration, Administrateur-Délégué de l'ARES, né le 24 août 1942 à Messancy (Belgique), et demeurant au 51, rue de Luxembourg, B-6780 Messancy (Belgique),
- Monsieur Jacques Koch, Directeur Commercial de l'ARES, né le 11 août 1953 à Luxembourg-Ville (Luxembourg), et demeurant au 4, rue Barbansan, L-4020 Esch-sur-Alzette (Luxembourg),
- Monsieur Michel Decker, Directeur Technique de l'ARES, né le 3 août 1945 à Luxembourg-Ville (Luxembourg), et demeurant au 26, rue Roosevelt, L-4483 Soleuvre (Luxembourg).

Il résulte de ladite assemblée que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Michel Dengler, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de l'ARES, né le 14 février 1954 à Clervaux (Luxembourg), et demeurant au 143, rue des Champs, L-3442 Dudelange, (Luxembourg),
- Monsieur Paul Tetteroo, Directeur Commercial de l'ALC, né le 30 septembre 1965 à Breda (Pays-Bas), et demeurant au 9 Steilvoordehof, B-9070 Heusden (Belgique),

Le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Evrard, Chef du Service Finances de l'ARES, né le 30 septembre 1955 à Saint-Mard (Belgique), et demeurant au 61 rue du Rhin, B-6700 Waltzing-Arlon (Belgique) viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Ladite assemblée a nommé comme réviseur d'entreprises la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en remplacement de COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Münsbach, le 3 juillet 2003.

Pour extrait conforme  
ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01487. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034872.3A/556/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**CM VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.666.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(034963.3A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**CM VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.666.

## EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 adopté par l'Assemblée Générale en date du 10 juillet 2003 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034961.2A//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**MATERIAUX D'AUTREFOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 18, Cité Am Wenkel.  
R. C. Luxembourg B 94.054.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.  
Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GREYNA OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à VanderpoolPlaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, elle-même représentée par Monsieur Frédéric Collot, gérant, demeurant à Luxembourg.

2. SHAINA INTERNATIONAL Ltd, avec siège social à VanderpoolPlaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, elle-même représentée par Monsieur Frédéric Collot, gérant, demeurant à Luxembourg. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATERIAUX D'AUTREFOIS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre lieu à l'intérieur de la commune du siège social par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'import et l'export de bois et de pierres.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme qui ne peut excéder six ans, et toujours révocables par elle avec ou sans motif.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité une autre personne pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs, au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par fax, par câble ou par télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration arrêtera.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par câble ou par télégramme un autre administrateur comme mandataire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés et requièrent la présence d'au moins deux administrateurs.

En cas d'urgence, une décision écrite et signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Un ou plusieurs membres du conseil d'administration peuvent participer à une réunion constituée au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire permettant à toutes les personnes assistant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. L'assistance par ces moyens constituera une présence en personne à la réunion.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La société se trouve engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

**Art. 11.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années.

Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2003.

**Art. 13.** Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, les assemblées peuvent se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par fax, par câble ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs qui lui ont été confiés par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations et ce, pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société GREYNA OVERSEAS CORPORATED, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: 3.100 actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Théodore Snitselaar, gérant de sociétés, demeurant à L-8086 Bertrange, 18, Cité Am Wenkel,

b) Madame Fabienne Snitselaar, sans état particulier, demeurant à L-8086 Bertrange, 18, Cité Am Wenkel,

c) Madame Maud Snitselaar, fleuriste, demeurant à L-8086 Bertrange, 18, Cité Am Wenkel.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dominique Philippe, demeurant à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

5.- Le siège social est fixé à L-8086 Bertrange, 18, Cité Am Wenkel.

6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Théodore Snitselaar, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 139S, fol. 7, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2003.

P. Bettingen.

(035418.3/202/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**SIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monctrey.

R. C. Luxembourg B 43.610.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 août 2002 a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Wouter H. Muller. Son mandat, d'une durée d'un an, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.. Son mandat, d'une durée d'un an, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034990.3A/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**CONTAPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 58.771.

In the year two thousand three, on the twentieth day of June.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CONTAPE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, trade register Luxembourg section B number 58.771, incorporated by deed dated on March 24th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 376 of July 15th, 1997.

The meeting is presided by Mr Claes-Johan Geijer, Managing Director with professional address at L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mr Bruno Frèrejean, Director with professional address at L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 8,500 (eight thousand and five hundred) shares with a par value of € 100.- (one hundred euros) each., representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The shareholding consists of:

Mr Erik Ulmsten, Dubai, UEM .....	4,250 shares
DECIDUA AB, Sweden .....	4,250 shares
Total .....	<u>8,500 shares</u>

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Renunciation to the fiscal holding status and amendment of article four setting up the objects of the Corporation, so as to read it as follows:

**Art. 4.** The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees and may grant loans, advances, guarantees and indemnities to third parties.

Any activity carried on by the company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

The company has all such powers necessary to the accomplishment or development of its object and may carry out any commercial, trading, industrial leasing or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides:

- to renounce to the fiscal status established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies;
- to transform CONTAPE S.A. in a fully taxable company, with all legal and fiscal effects at the 1st day of January 2003, on basis of the balance sheet dated December 31st, 2002;
- and to change its objects in accordance with the text included in the here above agenda.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 4.** The company may perform all commercial or non-commercial transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other

way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees and may grant loans, advances, guarantees and indemnities to third parties.

Any activity carried on by the company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

The company has all such powers necessary to the accomplishment or development of its object and may carry out any commercial, trading, industrial leasing or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTAPE S.A., ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, R.C. Luxembourg, section B, numéro 58.771, constituée suivant acte reçu le 24 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 15 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué avec adresse professionnelle à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bruno Frèrejean, Directeur avec adresse professionnelle à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.500 (huit mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'actionnariat se présente comme suit:

M. Erik Ulmsten, Dubai, UEM .....	4.250 actions
DECIDUA AB, Suède. ....	4.250 actions
Total .....	8.500 actions

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

Renonciation au statut fiscal de holding 29 et modification de l'article 4 des statuts établissant l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales ou non-commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et peut accorder des prêts, avances, garanties et indemnités à des tiers.

Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, et pourra accomplir toutes opérations commerciales, de négoce, de louages industriels, ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent y être utiles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide:

- de renoncer au statut fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

- de transformer CONTAPE S.A. en une société totalement taxable avec prise d'effet légal et fiscal effects à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, sur base du bilan arrêté à la date du 31 décembre 2002;
- et de modifier son objet social conformément au texte repris à l'ordre du jour, qui précède.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts établissant l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales ou non-commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et peut accorder des prêts, avances, garanties et indemnités à des tiers.

Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, et pourra accomplir toutes opérations commerciales, de négoce, de louages industriels, ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent y être utiles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.-L. Geijer, P. Van Hees, B. Frèrejean, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Elvinger.

(037249.3/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**CONTAPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 58.771.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(037252.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**EXTERNALIS S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. PORTAINVEST S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.607.

L'an deux mille trois, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PORTAINVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince du Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 55.607, constituée suivant acte reçu le 8 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 512 du 10 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en EXTERNALIS S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.969.000,- (deux millions neuf cent soixante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

3.- Fixation du capital autorisé pour une nouvelle période de 5 ans à EUR 9.600.000,- (neuf millions six cent mille Euros).

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en EXTERNALIS S.A. et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EXTERNALIS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.969.000,- (deux millions neuf cent soixante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros), sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chaque action existante jusqu'à EUR 2.400,- (deux mille quatre cents Euros), et ceci par incorporation au capital de bénéfices reportés.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 9.600.000,- (neuf millions six cent mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2.400,- (deux mille quatre cents Euros) chacune et ceci pour une nouvelle période de 5 (cinq) ans, se terminant le 2 juin 2008.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 2.400,- (deux mille quatre cents Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 9.600.000,- (neuf millions six cent mille Euros) qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions de EUR 2.400,- (deux mille quatre cents Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 2 juin 2008, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

J. Elvinger.

(037277.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**ARKLEY CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 94.249.

—  
STATUTES

In the year two thousand three, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

There appeared:

KENN MANAGEMENT S.A., a company established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Maître Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Tortola (British Virgin Islands), on 18<sup>th</sup> of June 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of ARKLEY CAPITAL, S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The Company is established for an indefinite duration.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for amendment of the present articles of incorporation (the Articles) as prescribed in Article 10 hereof.

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever movable and immovable property of any kind and realise such property by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them.

The Company may borrow and grant to the companies, in which it has participating interests, as well as to third parties, as well as obtain any support, loans, advances or guarantees from such parties.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

In the event that the managers determine that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five shares (125) of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among partners. The share transfer *inter vivos* to non partners is subject to the consent expressed in a partners' meeting of at least seventy-five percent of the Company's share capital. In the case of the death of a partner, the share transfer shall be made pursuant to applicable legal provisions.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be partners. The manager(s) is (are) appointed and dismissed by general meeting of partners acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The manager(s) may be re-elected and may be revoked *ad nutum* with or without cause at any time.

Towards third parties, each manager has the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. Each of them may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the single signature of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram or telefax, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other,

and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 8.** In carrying out their mandate, the manager(s) is (are) not held personally responsible. As agent(s) of the Company, he (they) is (are) responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 9.**

1. If the Company is composed of a single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, collective decisions are taken by ordinary general or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary for as long as the Company has less than 25 partners. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions.

Every partner may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 partners, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the Articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

**Art. 10.** Collective decisions are only valid if the votes cast in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of partners representing three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

**Art. 11.** The Company's accounting year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 12.** Every year the annual accounts are drawn up by the manager(s).

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the partner(s) at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Five percent (5%) out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the partner(s).

**Art. 15.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the partners. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

**Art. 16.** In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be partners and who are appointed by the partners who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

**Art. 17.** If, and as long as one partner holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single partner company, pursuant to article 179(2) of the law on commercial companies dated 10<sup>th</sup> August 1915, as amended. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt within the present articles of incorporation, the partners refer to Luxembourg law on commercial companies dated 10<sup>th</sup> August 1915, as amended.

*Transitory provision*

The Company's first accounting year shall begin on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2003.

*Subscription and payment*

All one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by KENN MANAGEMENT S.A., prenamed. All such shares have been fully paid up by payment in cash in an aggregate amount of twelve-thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the above-mentioned payment in cash has been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty (1,750.-) euros.

*Resolutions of the single partner*

Immediately after the incorporation meeting, the single partner, representing the entire subscribed share capital of the Company, herewith adopts the following resolutions:

1) The single partner appoints as manager(s) of the Company for an unlimited duration:

- Mr Rolf Caspers, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg,
- Mr Vincent de Rycke, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg,

- Mr Peter Dickinson, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg.

2) The Company's registered office is set in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

KENN MANAGEMENT S.A., une société établie sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège statutaire à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 18 juin 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante devant le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendraient associés des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de ARKLEY CAPITAL, S.à r.l.

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment sur décision des associés, statuant comme en matière de modification des statuts (les Statuts) dans les conditions édictées à l'Article 10 ci-après.

**Art. 3.** La Société a pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, la prise de contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également procéder plus particulièrement à l'acquisition par achat, souscription, vente, ou sur option ou de toute autre manière de tous biens mobiliers et immobiliers de toute nature et les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou selon tout autre moyen.

La Société peut acquérir et accorder toute forme de licence et tous les droits attachés ou susceptibles de les compléter.

La Société pourra emprunter et prêter à des sociétés, dans lesquelles elle détient des participations, ainsi qu'à des tiers, ainsi qu'obtenir de ces parties toute forme de soutien, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi exécuter tout contrat immobilier, personnel, commercial, industriel et financier nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés sur simple décision des gérants.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un eu plusieurs non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée des associés représentant au moins soixante quinze pour cent du capital social.

En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales sera réalisé conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés eu non. Il(s) est (sont) nommé(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant ses (leurs) pouvoirs et la durée de son (leurs) mandat(s). Le(s) gérant(s) peu(ven)t être réélu(s) et peu(ven)t être révoqué(s) ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) a (ont) vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Chacun d'entre eux peut exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie eu câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence eu par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

**Art. 8.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa (leur) fonction aucune responsabilité personnelle. Comme simple(s) mandataire(s) de la Société, il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution correcte de son (leurs) mandats.

**Art. 9.**

1. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables dans une telle hypothèse.

2. Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises par assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire, si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par résolution circulaire.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale devra au minimum être tenue une fois par an à la date déterminée par les Statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans les circonstances requises par la loi.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts, ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être enregistrés par acte notarié.

**Art. 11.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, le(s) gérant(s) établit(ssent) les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont à la disposition de(s) l'associé(s) au siège social de la Société.

**Art. 14.** Il est prélevé cinq pour-cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint dix pour-cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 15.** La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société, le cas échéant, sera faite conformément aux dispositions légales.

**Art. 16.** Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, le(s) associé(s) se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

*Souscription - Libération*

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par KENN MANAGEMENT S.A., prénommée. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à allouer au compte capital de la Société.

La preuve de ce paiement en liquide a été donnée au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

*Décisions de l'associé unique*

Toute de suite après l'assemblée constitutive, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions qui suivent:

1) L'associé unique nomme comme gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rolf Caspers, banquier, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg,

- Monsieur Vincent de Rycke, banquier, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg,

- Monsieur Peter Dickinson, banquier, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Reinard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, vol. 139S, fol. 42, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(037343.3/230/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 10.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(034880.3A//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**TL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05925, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TL HOLDINGS S.A.*

Signature

(034883.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**BE4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BG TRADE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2003.

H. Beck.

(034886.3A/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**UNIVEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.412.

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société UNIVEX HOLDING S.A., ayant son siège social 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 72.412, ci-après la «Société»,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 10 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 5 janvier 2000 sous le numéro 11,

modifiée suivant acte du notaire soussigné du 21 mars 2000, publié au Mémorial C en date du 19 juillet 2000 sous le numéro 514.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Maître Hagen Reinsberg, avocat, demeurant à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec les procurations et le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) Concernant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit de EUR 910.000,- (neuf cent dix mille Euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation au préalable.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital souscrit à concurrence de EUR 710.000,- (sept cent dix mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 910.000,- (neuf cent dix mille Euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) par le remboursement aux actionnaires à leur valeur nominale et par l'annulation de 71.000 (soixante et onze mille) actions

2) Modification subséquente de l'Article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts.

3) Divers.

Le Président explique que le capital souscrit de la Société s'élevant à EUR 910.000,- (neuf cent dix mille Euros) est représenté par 91.000 (quatre-vingt-onze mille) actions avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune entièrement libérées.

Le Président propose de réduire le capital souscrit de la Société afin de le ramener à un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par le remboursement à leur valeur nominale et par l'annulation de 71.000 (soixante et onze mille) actions.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de EUR 710.000,- (sept cent dix mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 910.000,- (neuf cent dix mille Euros) représenté par 91.000 (quatre-vingt-onze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

La réduction de capital sera réalisée par le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 710.000,- (sept cent dix mille Euros) et par l'annulation de 71.000 (soixante et onze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des certificats d'actions et au remboursement aux actionnaires, et ceci en conformité avec cette résolution et en observant les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Aucun autre point étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Wildgen, H. Reinsberg, T. Stocklausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juillet 2003.

T. Metzler.

(037361.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**UNIVEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juillet 2003.

T. Metzler.

(037363.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**MONTINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 79.761.

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2003 de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034891.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**BRIBOISLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.950.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour BRIBOISLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(034897.3A/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.573.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.)

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034981.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**TEXHOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 65.995.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour TEXHOL S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour TEXHOL S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035153.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**ALTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 76.312.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034918.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**FORMENGROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 75.171.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034919.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**QUIMEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 70.193.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034920.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 70.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00890, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau. . . . . EUR - 7.828,08

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00888. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff.(signé): Signature.*

(034907.3A//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 70.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . . EUR - 7.828,08

Perte de l'exercice . . . . . EUR - 3.162,28

Report à nouveau. . . . . EUR - 10.990,36

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00893. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff.(signé): Signature.*

(034911.3A//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**EUROPARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 12.750.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le lundi, 2 juin 2003*

En l'absence de deux membres du Conseil d'Administration dûment excusés, la séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Adrien Ney, Consdorf.

En cette qualité il désigne comme secrétaire Monsieur Théo Weber, Sandweiler, et Monsieur Bernhard Weber, Wel-lenstein, comme scrutateur.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés à la liste de présence signée par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il en résulte de la liste de présence, que toutes les actions sont représentées.

La liste de présence est clôturée et signée par les membres du bureau et restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur.

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

1. Présentation des comptes de l'exercice 2002
2. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002
3. Rapport du Commissaire aux Comptes/Auditeur externe sur l'exercice 2002
4. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002
5. Répartition du bénéfice de l'exercice 2002
6. Quitus aux Administrateurs et à l'auditeur externe
7. Election du Conseil d'Administration
8. Désignation d'un Auditeur externe

Monsieur le Président constate que toutes les actions sont représentées et que les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués; qu'en conséquence il a pu être fait abstraction de convocation.

Quant aux termes des statuts, nul ne peut ni pour lui-même, ni comme mandataire prendre part au vote pour un nombre d'actions dépassant la cinquième partie du nombre d'actions émises ou les deux cinquièmes des actions représentées à l'Assemblée Générale, en conséquence nul ne peut prendre part au vote pour un nombre d'actions dépassant 360.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour comme suit:

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour:

1. Monsieur le Président présente les comptes annuels de l'exercice 2002.
2. Il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.
3. Ensuite, il donne lecture du rapport de l'Auditeur externe/Commissaire aux comptes.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation.

4. L'Assemblée aborde l'examen du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et de l'Auditeur externe, approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2002 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2002 de la façon suivante:

- de payer un dividende de EUR 780,- par action, pour un total de 1.800 actions émises au 31 décembre 2002 cela donne en conséquence un montant de EUR 1.404.000,- à distribuer aux actionnaires.
- de reporter un montant de EUR 5.203,89 sur le nouvel exercice 2003.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et à l'Auditeur externe pour l'exercice 2002.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale nomme comme Administrateurs:

- Monsieur José Reig Echeveste, Madrid, Director General Adjunto del BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO S.A., Madrid
- Monsieur Adrien Ney, Luxembourg, Administrateur-Directeur de la COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxembourg
- Madame Monika Klöcker, Frankfurt am Main, Referentin im Beteiligungsmanagement der COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT, Frankfurt am Main

*Cinquième résolution*

Elle désigne comme Auditeur externe pour l'année 2003 la société PricewaterhouseCoopers à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et de l'Auditeur externe viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

A. Ney / B. Weber / T. Weber

*Président / Scrutateur / Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04397. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034946.3A/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**MARLENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.378.

Les bilans aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

*Signature.*

(034921.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**STELTH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.380.

Les bilans aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

*Signature.*

(034924.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**DRIVAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 68.951.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034922.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**BANGALA REAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 80.383.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2003*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus de trois quarts du capital social.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034923.3A//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**VENCAP FOUNDATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 81.293.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034925.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**INTERNATIONAL CONSULTANT & INSURANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.077.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus de la moitié du capital social.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034926.3A//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**NEW ZEALAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 83.712.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

(034927.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**PUBLIPHONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 87.787.

—  
Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034928.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**LEYA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 81.451.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juillet 2003.

Signature.

(034943.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**WD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 89.466.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034954.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**HUNTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.904.

—  
Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour HUNTER INVESTMENT S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour HUNTER INVESTMENT S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034975.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**LA JASSO S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 38.537.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

LA JASSO S.A., en liquidation

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

(034956.3A//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**TECAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3636 Kayl, 34-36, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 68.945.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés*

L'assemblée générale a été tenue au siège social à la date du 13 mars 2003 à 14.00 heures.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Antonio d'Onofrio, demeurant à L-3591 Du-delange, 94, rue de la vallée

Le Président désigne comme secrétaire Madame Odette Hoffmann, demeurant à F-57970 Yutz, 9, rue de la République.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosaria Loporcaro-d'Onofrio, demeurant à L-8440 Steinfort, 85B, route de Luxembourg.

Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

1. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

2. qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation.

Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent par ailleurs, avoir été prévenus personnellement et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

3. que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Révocation de la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. pour son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2. Nomination de Madame Schorn Sonja, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand Rue pour la fonction de commissaire aux comptes, en remplacement le mandat de la société SOFINTER, S.à r.l.;

3. Divers;

*Résolutions*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de révoquer le mandat de la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. pour sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer Madame Schorn Sonja, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand Rue, en remplacement du mandat donné à la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

*Troisième résolution*

Aucun point n'est soulevé.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

Fait en double exemplaire.

A. d'Onofrio / O. Hoffmann / R. Loporcaro-d'Onofrio

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00577. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034959.3A/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.361.

—  
Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur B en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

*Pour BALDOR INVEST S.A.*

G. Birchen

*Administrateur B*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG0727. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035038.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.514.

—  
Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour FAUNE HOLDING S.A.*

R. Hovenier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG0729. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035039.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**UZES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.990.

—  
Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour UZES*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00479. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035041.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**MARCENAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.139.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCENAIRE S.A.

Signature

(034964.3A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.880.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour VALAMOUN S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00480. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035042.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**ZANETTI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.528.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour ZANETTI S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00481. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035044.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**CHELSEA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 89.387.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour CHELSEA INVEST HOLDING S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00482. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035046.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**IMMOLIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.411.

M. Claude Schroeder renonce aux fonctions d'Administrateur délégué octroyées lors de la constitution de la société et ce avec effet au 22 courant, date de ladite constitution.

Bascharage, le 29 avril 2003.

C. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06814. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034987.2A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**TING CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.229.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour TING CAPITAL S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00733. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034984.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SOROR INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 89.388.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour SOROR INVEST HOLDING S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00483. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035048.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**BEVERAGE INDUSTRIAL PRIVATE LABEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.877.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour BEVERAGE INDUSTRIAL PRIVATE LABEL S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00446. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035161.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**GROUP 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02261, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

A. Lorentz

*Directeur Financier*

(035163.3A//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**DELTA ALBATROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 83.989.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour DELTA ALBATROS S.A.*

M. Dargaa

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00459. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035165.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**BIRKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.963.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour BIRKE S.A.*

M. Dargaa

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00449. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035168.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**BRACI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.100.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour BRACI HOLDING S.A.*

M. Dargaa

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00451. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035170.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**GINGE-KERR LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 47.437.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. DSO-AG00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(035183.3A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**PINTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 80.027.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 mars 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour PINTA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035166.3A/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**PLATEAU DE PIERRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.673.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 décembre 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour PLATEAU DE PIERRE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035169.3A/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SAXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.082.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 31 janvier 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour SAXI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035172.3A/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 49.898.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. DSO-AG00003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(035185.3A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**GIEMME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 72.561.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour GIEMME S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00403. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour GIEMME S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00402. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(034971.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 48.828.

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WATERTON LAKES PROJECT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscrite le 11 octobre 1994 au R. C. de et à Luxembourg section B numéro 48.828, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 547 du 29 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 23 janvier 1997, par acte du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 757 du 17 mai 2002 et le 20 juin 2002, par décision publiée au Mémorial C numéro 1675 du 22 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929, à savoir dans l'article premier, qui devient:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée WATERTON LAKES PROJECT S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

J. Elvinger.

(035119.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 48.828.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035122.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**QUATRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.573.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034958.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**WILLSHALL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 89.989.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02668, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(035189.3A//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**VAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.890.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour VAL PARTICIPATIONS S.A.*

E. Bruin

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG0438. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour VAL PARTICIPATIONS S.A.*

M.-J. Reyter

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00439. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(035050.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 62.234.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 4 juin 2003*

La séance est ouverte à 10.00 heures.

*Bureau:*

L'Assemblée procède à la nomination de son bureau:

Est appelé à la fonction de Président: Claude Beffort;

Est appelé à la fonction de Secrétaire: Christian Tailleux;

Est appelé à la fonction de Scrutateur: Sandrine Hingray.

*Exposé du président:*

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence ci-après annexée, signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 45.000 actions sur un total de 45.000 sont présentes ou valablement représentées.

2. Que tous les actionnaires étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, acceptent de voter sur l'ordre du jour.

3. La présence Assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et de l'affectation des résultats.

3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'Entreprises.

4. Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

*Résolutions*

1. L'Assemblée se voit proposer les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises.

Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises.

2. L'Assemblée se voit proposer les comptes annuels au 31 décembre 2002 et décide de reporter la perte de l'exercice 2002, s'élevant à 421.860,10 EUR.

Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que le report de la perte de l'exercice en question.

3. L'Assemblée se voit proposer de décharger les administrateurs et le réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2002.

Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix la décharge aux administrateurs et au réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2002, et les mandate à nouveau pour l'exercice 2003.

4. Pas de divers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau signent le présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06716. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035149.3A/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SOCOM PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 9.735.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme,  
tenue au siège de la Société à Foetz en date du 12 juin 2003 à 10.00 heures*

*Nomination d'un commissaire aux comptes*

Est élue commissaire aux comptes, la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Ce mandat prend fin ensemble avec les mandats des administrateurs en l'an 2006.

Foetz, le 12 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Un Administrateur

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. DSO-AG00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035187.3A/832/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER 'INTEROUTREMER', Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.702.

—  
Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER 'INTEROUTREMER'

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER 'INTEROUTREMER'

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035006.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 74.599.

Le bilan au 31 mars 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SFS MANAGEMENT S.A.

Signature

(035004.3A//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 74.599.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 juin 2002*

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de:  
PricewaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SFS MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02623. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035002.3A/1682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.199.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 19 juin 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 19 décembre 2001 au 31 décembre 2002.

Le 19 juin 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01189. – Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035188.2A//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**SOCIETE FINANCIERE DU RICHEMOND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 34.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034962.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**ANDEL SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.422.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour ANDEL SERVICE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour ANDEL SERVICE S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035008.3A/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**KB LUX BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.666.

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KB LUX BOND FUND, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 113 du 28 avril 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 19 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 novembre 2001, numéro 990.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Pascale Deboulle, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Constantin de Saint-Marcq, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Cécile Dubourg, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.998.667 actions en circulation, 194.854 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée une deuxième fois (l'assemblée s'étant réunie le 29 avril 2003 pour délibérer sur l'ordre du jour objet des présentes n'ayant pas été en mesure de délibérer faute de quorum suffisant) par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Luxemburger Wort», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Tageblatt», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Börsen-Zeitung», en date des: 13 et 28 mai 2003;
- au journal «La Tribune», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Der Standard», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Het Financieele Dagblad», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Expres», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «BALO», en date des: 12 et 28 mai 2003;
- au journal «Il Sole 24 Ore», en date des: 12 et 28 mai 2003;

et par lettres recommandées envoyées en date du 12 mai 2003.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 16, alinéa 2 des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:

«Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières dans lesquelles les investissements seront faits. Toutes les valeurs mobilières doivent principalement être admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le «marché réglementé») d'un pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 16, alinéa 2 des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:

«Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières dans lesquelles les investissements seront faits. Toutes les valeurs mobilières doivent principalement être admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le «marché réglementé») d'un pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-P. Deboulle, C. de Saint-Marcq, M.-C. Dubourg, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 46, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2003.

P. Bettingen.

(036680.2/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**RIVKA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.201.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand three, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1.- Mr Serge Paritzky, business man, residing in Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).

2.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Title 1. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be RIVKA S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimisation of the development of these.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at seventy thousand euros (EUR 70,000.-), represented by seven hundred (700) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares shall be registered.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to two hundred thousand euros (200,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## **Title 2. Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## **Title 3. General Meeting and Distribution of Profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of June at 4.30 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

#### **Title 4. Accounting Year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5. General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory Provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2003

2.- The first annual general meeting will be held in 2004.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Serge Paritzky, prenamed. . . . .	699 shares
2.- Mr Antoine Hientgen, prenamed. . . . .	1 share
Total . . . . .	700 shares

The party sub 1) is designated founder; the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

The shares have all been fully paid up in cash so that seventy thousand euros (70,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

##### *Estimate of Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately three thousand euros (3,000.- EUR).

##### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a.- Mr Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

b.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

c.- Mrs Danielle Schroeder, company manager, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., having its principal office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Serge Paritzky, homme d'affaires, demeurant à Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).
- 2.- Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de RIVKA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à deux cent mille euros (200.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

#### **Titre 2. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 16.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4. Exercice Social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5. Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions Transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Serge Paritzky, prénommé. ....	699 actions
2.- Monsieur Antoine Hientgen, prénommé. ....	1 action
Total. ....	700 actions

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur, le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

b) Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

c) Madame Danielle Schroeder, directeur de société, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

4) Est nommée commissaire:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Paritzky, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2003, vol. 424, fol. 75, case 7. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(037032.3/242/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

**GDCI-RIEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 93.892.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 juin 2003 que:

La démission du poste d'administrateur de Monsieur Bernard Colsenet est acceptée.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

Monsieur David Colsenet, administrateur de sociétés, né le 29 août 1970 à Thionville, demeurant à F-57940 Metzervisse, 1, rue du Stade, est nommé nouvel administrateur.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur David Colsenet et d'un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01764. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(035190.3A/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**OPEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.594.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035209.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**DECOGEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.526.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour DECOGEST S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00383. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour DECOGEST S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00384. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035012.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---

**ProLogis POLAND XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.433.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 19 juin 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 9 novembre 2001 au 31 décembre 2002.

Le 19 juin 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par Peter Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01181. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035208.2A//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

---